

Cette notice fait partie intégrante du mandat de courtage conclu entre vous, le souscripteur du contrat d'assurance, et nous, votre courtier, LSA Courtage.

Chaque acte administratif sur un contrat a un coût. Pour ne pas vous pénaliser si vous n'utilisez pas ces services, nous les facturons uniquement à l'utilisation.

Les tarifs sont en vigueur au **01/11/2017**. Ils restent valables sauf communication spécifique ultérieure.

Les catégories de services donnant lieu à facturation spécifique sont les suivantes :

Constitution et analyse du dossier à la souscription

Frais de dossier	Selon devis ou proposition
------------------	----------------------------

Gestion du règlement des cotisations et des incidents de paiement.

Frais relatifs au règlement de la cotisation

Gestion du quittancement	Frais offerts sauf en cas de mise en demeure de paiement. Sur le montant d'avis d'échéance, 5,98% des primes hors-taxes avec un minimum de 14,90€
Mise en place des prélèvements automatiques	1 €/prélèvement
Changement de date de prélèvement	Offerts
Changement de domiciliation bancaire	Offerts

Frais relatifs à une réédition de règlement

Réémission d'un chèque	14,90 €
Mise en place d'un virement après émission d'un chèque	14,90 €

Frais relatifs à des incidents de paiement

Procédure de mise en demeure de paiement	29,90 €
Traitement d'un chèque impayé	23,90 €